



Le Ministre
N° 00307 / MFPMA/ DGFP/DC

COMMUNIQUE

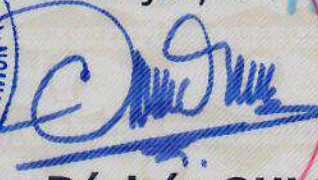
Il est porté à la connaissance des candidats aux concours administratifs de la session 2021, ayant pris part aux épreuves écrites d'admissibilité et d'admission les samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021 ainsi que les candidats aux concours de recrutement et concours professionnel exceptionnel, sur étude de dossiers, des personnels de santé, que les résultats sont disponibles à compter du **jeudi 18 novembre 2021**.

Ces résultats sont consultables sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

Par ailleurs, les réclamations portant sur lesdits résultats sont recevables durant la période allant du **vendredi 19 novembre au lundi 20 décembre 2021**. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.

S'agissant des compositions sur table, les réclamations ne peuvent porter que sur les erreurs de numéros, l'orthographe des noms, le total des points et le non report des notes sur le relevé, conformément à l'arrêté n° 2028/MTFPRA/DFC du 06 mars 2002 portant sur les réclamations liées aux résultats des différents concours administratifs.

fait à Abidjan, le 18 NOV 2021



Anne Désirée OULOTO

